

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation

23/03/2026

Date d'affichage

23/03/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-six, le trente mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GOUJEAUD Thierry.

Etaient présents :

Mme CHAMPIGNEUX Tracy, M. COMTE Christophe, M. DRUAUX Jérôme, M. FERNANDEZ Kevin, Mme GABEAUD Jennifer, Mme GODIN Fabienne, M. GOUJEAUD Thierry, M. HANOTEL Eric, Mme MARCHAL Géraldine, M. RULLAND Alain, Mme THOMAS Sylvie

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme THOMAS Sylvie

Numéro interne de l'acte : 2026033013

Objet : Avis sur demande d'autorisation environnementale

Une consultation du public par voie électronique va se tenir concernant une demande d'autorisation environnementale présentée par la société OCEALIA pour un projet d'extension du site existant à Siecq avec la création de 4 chais de stockage d'alcools de bouche sur cette même commune.

Les communes comprises dans un rayon de 2 km autour du projet doivent afficher l'avis de consultation et par ailleurs, le conseil municipal est invité à délibérer sur cette demande d'autorisation environnementale.

Monsieur le Maire expose qu'il a rencontré le maire de Siecq qui l'a informé que sa commune avait émis un avis favorable à la demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable à cette demande d'autorisation environnementale.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à HAIMPS

Le Maire,

Thierry GOUJEAUD

Le Secrétaire de séance,
Sylvie THOMAS


